

# **RAPPORT-PRÉAVIS**

# **N° 235/2020**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler intitulé « postulat recyclé : déchèterie » du 26 octobre 2019**

**Déléguée municipale : Mme Roxane Faraut Linares**

**1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Mardi 9 février 2021 à 19h15
Lieu	Place du Château 1, salle de la Bretèche

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

Dans sa séance du 9 décembre 2019, le Conseil communal a renvoyé à la Municipalité le postulat de Mme Aurélie Hegetschweiler et M. Yves Gauthier Jacques, Conseillers communaux, intitulé « Postulat recyclé : Déchèterie » daté du 26 octobre 2019 pour étude et rapport. Ce postulat faisait suite à l'interpellation des mêmes intervenants, datée du 28 août 2019, déposée lors de la séance du Conseil du 2 septembre 2019; la réponse municipale détaillée du 30 septembre 2019 ne leur ayant pas donné entière satisfaction.

Le postulat demande d'étudier la possibilité de créer un point d'échange à la déchèterie pour des objets qui pourraient être réutilisés par la population et de mesurer l'intérêt d'une telle prestation. Les habitantes et habitants, qui désireraient se séparer d'un objet en bon état, auraient ainsi la possibilité de le mettre à disposition à la déchèterie en lui offrant une seconde vie tout en diminuant le volume des déchets à éliminer. Ce procédé s'inscrit dans une démarche de développement durable, de consommation responsable et de lutte contre le gaspillage.

Afin de répondre à la demande des Conseillers communaux, le Service travaux, environnement et mobilité (TEM) s'est chargé de :

- la mise en place d'un espace dédié au dépôt des objets réutilisables qui ne rentrent pas dans le giron de Pro-Jet et dans lequel les utilisatrices et utilisateurs de la déchèterie pourraient se servir ;
- la promotion et l'information pour les usagers de la déchèterie de la possibilité de donner une deuxième vie pour leurs objets.

Ce rapport-préavis donne un retour sur le fonctionnement de l'espace d'échange qui a été testé de janvier à début novembre avec une interruption de mi-mars à fin mai pour cause de Covid-19.

Le retour d'expérience de cette phase de test nous a permis d'envisager des solutions alternatives qui permettraient de développer davantage un concept de revalorisation d'objets, mobilier, etc. tout en continuant la collaboration avec Pro-jet.

## **2. Description de la phase test**

---

### **2.1 Ouverture du point de dépôt d'objets réutilisables à la déchèterie accessible à toutes et tous.**

À partir de janvier 2020, un espace à l'intérieur de la déchèterie a été mis en place afin de mesurer l'intérêt des utilisatrices et utilisateurs fréquentant la déchèterie à déposer ou reprendre des objets sur un point d'échange défini.



Une grande affiche a été posée devant l'espace de récupération pour informer les usagères et usagers de la déchèterie de la mise en place du point d'échange.

Les objets ont été sélectionnés par le personnel de la déchèterie afin de préserver la sécurité des utilisatrices et utilisateurs ainsi que pour optimiser leur échange. Une liste des objets acceptés, selon les caractéristiques ci-dessous, a été posée à l'entrée du local :

- bon état général ;
- les meubles complets avec toutes les vis ;
- jouets complets avec toutes les pièces et accompagnés d'un mode d'emploi ;
- lits complets (matelas, sommier et cadre).

La Ville de Nyon, responsable du point d'échange, se doit de s'assurer que les objets récupérés ne représentent pas un danger pour les utilisatrices et

utilisateurs. C'est la raison pour laquelle les objets suivants n'ont pas pu être acceptés :

Objets non repris	Justification
Appareils électroniques, chaînes hi-fi, cuisinières, réfrigérateurs, machines à laver/sécher	Impossibilité de fournir une garantie pour ce type d'appareils ; risque d'électrocution
Vêtements	Dans les boîtes TEXAID à cet effet.
Pianos, meubles ou armoires extrêmement lourds (buffets et parois murales)	Meubles encombrants qui nécessitent une équipe de déménageurs professionnels
Meubles démontés	Impossibilité de vérifier si le meuble est complet
Meubles endommagés ou nécessitant quelques réparations	Nous ne disposons pas d'un atelier de réparation.
Sièges de voiture pour enfant, rehausseurs, maxi-cosi, poussettes	Les normes de sécurité changent vite. Aucun moyen de contrôle si l'article est endommagé.
Casques de vélo, de ski ou de moto	Aucun moyen de garantir la sécurité si l'objet a déjà subi un choc.
Dictionnaires et encyclopédies, magazines ou revues	Livres désuets (les informations ne sont plus d'actualité)

## 2.2 Résultats de la phase de test

Les objets déposés par les habitantes et habitants dans le point de collecte ont été répertoriés pendant plusieurs semaines, à savoir les objets repris et ceux qui, en trop mauvais état ou parce qu'ils ne correspondaient pas à la liste des objets acceptés, ont dû être jetés.

Pendant la période d'observation, chaque jour, en moyenne, 4 objets ont été déposés dont seulement 2 ont pu être récupérés dans le point d'échange et les 2 autres éliminés car ils ne répondaient pas aux critères de reprise.

A noter que la plupart des articles déposés durant la phase-test sont de la même catégorie que ceux repris par Pro-Jet. Par conséquent, l'association perd ainsi une « source d'approvisionnement ».

Enfin, une partie importante des objets déposés a été emportée par des amateurs de récupération, souvent dans le but de les revendre dans une brocante. Le personnel de la déchèterie a en effet remarqué que ces personnes se présentaient à la déchèterie avec leur véhicule déjà partiellement chargé de matériel prêt à être mis en vente.

### **2.3 Collaboration entre la Ville de Nyon et Pro-Jet**

La Ville de Nyon collabore avec l'association nyonnaise Pro-Jet depuis de nombreuses années. Pro-Jet a pour mission d'accompagner des jeunes et des adultes à la recherche d'une formation ou d'un emploi en proposant des programmes d'insertion professionnelle qui ont l'objectif de faciliter le lien avec les entreprises régionales. Dans cette optique, le magasin Bric-à-Brac a ouvert ses portes en 1998. Il s'agit d'un commerce d'articles de seconde main (meubles, objets de décoration, etc.) qui propose des objets provenant du débarras de logements, de bureaux, de caves ou de greniers et aussi de la déchèterie de la Ville. Le personnel de la déchèterie est chargé de mettre de côté les objets qui pourraient intéresser le Bric-à-Brac. Une fois par semaine, des membres de l'Association Pro-Jet passent pour les prendre en charge.

Cette association permet, par ce type d'action, d'offrir une alternative au gaspillage et une meilleure gestion des déchets : les objets encore en état, mais destinés à être jetés trouvent de cette manière une seconde vie. En gérant le Bric-à-Brac, l'association offre la possibilité aux personnes employées, en cours d'insertion professionnelle, d'acquérir une expérience qualifiante.

La collaboration avec Pro-Jet a été interrompue durant la phase test.

### **2.4 Propositions de développement**

A l'issue de cette phase test, le service TEM a rencontré les responsables de Pro-Jet pour discuter de la possibilité d'élargir le concept de récupération d'objets. En effet, le potentiel de récupération pourrait être beaucoup plus important qu'actuellement si les objets pouvaient être réparés par des personnes en phase de réinsertion disposant d'une formation adéquate ou des connaissances nécessaires pour exécuter certains travaux manuels.

Actuellement, seuls les objets en parfait état rentrent dans les critères du point d'échange ou du Bric-à-Brac alors que le potentiel de récupération pourrait être bien supérieur si l'échange était associé à un service de réparation ou de rénovation/restauration. Nous pensons notamment à l'exemple des Repair Cafés, comme ceux organisés par Demain la Côte, où les objets défectueux sont réparés par des bricoleuses et bricoleurs qui viennent en aide aux utilisatrices et utilisateurs. Une autre option serait l'installation d'un atelier pour la rénovation d'objets en bois à l'image de la Ressourcerie d'Yverdon-les-Bains où des meubles sont « relookés » et revendus grâce à l'aide de personnes en insertion sociale, encadrées par des professionnels.

L'association Pro-Jet est motivée à trouver des pistes de développement au concept de récupération. Les responsables nous ont présenté le projet en cours de réalisation avec la Commune de Gland.

Celui-ci consiste à créer un espace au sein de la nouvelle déchèterie qui pourrait accueillir un magasin, un atelier ou encore une zone de rencontre, comme un café, à l'esprit participatif où un partage des connaissances pourrait être activé. Cette démarche est similaire à celle qui pourrait être mise en place à la déchèterie de Nyon. Le Service TEM se propose donc d'échanger avec la commune voisine afin de partager les expériences réciproques à ce sujet.

Les possibilités sont donc multiples et notre Ville souhaite s'engager à poursuivre l'échange et la réflexion avec Pro-Jet et éventuellement y associer d'autres partenaires tels que Demain la Côte ou l'EVAM pour approfondir et développer un concept adapté au site de la déchèterie de Nyon.

Ce projet est une opportunité touchant de nombreuses thématiques portées par la Ville de Nyon (développement durable, cohésion sociale, formation, etc.) et sera le fruit d'un travail interservices.

### **3. Aspects du développement durable**

---

#### **3.1 Dimension économique**

L'avantage d'un concept de revalorisation d'objets (recyclerie) donnera la possibilité aux habitantes et habitants d'obtenir des articles de deuxième main, fonctionnels et rénovés, à moindre coût. Pour Pro-Jet cela générera un potentiel de revenu supplémentaire qui lui permettra de développer ses activités.

#### **3.2 Dimension sociale**

En poursuivant la collaboration avec Pro Jet et d'éventuelles autres partenaires sociaux, la Ville encourage l'activité et la formation de personnes en réinsertion ce qui ne sera pas du tout le cas en créant un lieu d'échange d'objets où la personne qui dépose et celle qui récupère n'ont, de surcroît, pas de contact direct. L'aspect social et qualifiant pourrait être encore plus important si les objets nécessitant de petites réparations pouvaient être réparés par les équipes de Pro-Jet.

#### **3.3 Dimension environnementale**

Pouvoir récupérer des objets à la déchèterie afin de les revaloriser au lieu de les éliminer réduira le volume des déchets. Cela alimente au même temps une réflexion contre la surconsommation qui constitue un facteur primaire de surexploitation des ressources naturelles.

### **4. Conclusion**

---

En conclusion, à l'issue de la phase de test du point d'échange à la déchèterie, nous constatons que celui-ci n'a pas rencontré un franc succès. En effet, sur une fréquentation de 220 entrées journalières, en moyenne seuls 2 objets par jour ont pu être récupérés, sur les 4 déposés.

La proposition des postulants a été pour nous l'opportunité de réfléchir à une évolution du concept d'échange. Nous souhaitons reprendre la collaboration avec Pro-Jet en développant, si cette proposition est acceptée, le partenariat qui nous lie à cette association.

L'idée est de mettre en place une solution qui permet d'aller au-delà du concept du point d'échange dans le but de pouvoir revaloriser une plus grande quantité d'objets et de développer d'avantage la dimension sociale du lieu.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le rapport-préavis N° 235/2020 concernant la réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler intitulé « postulat recyclé : déchèterie »,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :** de prendre acte du rapport-préavis N° 235/2020 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler intitulé « postulat recyclé : déchèterie ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 décembre 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

## **Annexe**

---

Postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler intitulé « postulat recyclé : déchèterie »

## Postulat recyclé: Déchèterie

Ce postulat fait suite à l'interpellation déposée lors du Conseil du 2 septembre dernier par les soussignés, la réponse Municipale d'octobre n'ayant pas donnée entière satisfaction, ainsi que l'envie de préciser certains points ont conduit les conseillers signataires à rédiger le présent postulat.

D'emblée il est précisé qu'en aucun cas écarter PRO JET de ce concept n'ait été imaginé par les postulants, l'idée étant plutôt d'être complémentaire.

Si à notre sens, la réponse Municipale à notre interpellation n'y répondait pas elle avait au moins le mérite de préciser ce que nous savions déjà, qu'il y avait un manque et encore des choses à faire dans notre ville dans ce domaine.

Ce postulat s'inscrit dans une démarche de développement durable et de lutte contre les déchets. Alors que nos biens pourraient servir à d'autres et sont souvent réparables, ils finissent régulièrement à la poubelle par méconnaissance des nombreuses autres solutions existantes.

La Ville de Nyon à l'instar d'autres Villes pourrait faire le choix du durable, un choix simple et pratique. Donner les objets dont on n'a plus l'utilité et contribuer ainsi à la réduction des déchets, tel est le pari dans lequel la Ville devrait se lancer.

Nos choix de consommation sont déterminants pour limiter les impacts environnementaux. Réutiliser ou réparer pour prolonger leur durée de vie est une réponse optimale à l'obsolescence programmée ; cela permet aussi un usage raisonné des ressources permettant une utilisation plus équilibrée du cycle de vie des objets consommés.

Plutôt que nous satisfaire de la réponse Municipale qui se contente de dire qu'elle veut rester au statu quo et éventuellement « *d'étudier la possibilité de mettre sur pied une brocante* » bi annuelle. Nous lui demandons comment elle prévoit de mettre en place des actions sur les points suivants :

- La mise en place d'un lieu de dépôt des objets réutilisables **qui ne rentre pas dans le giron de Pro JET** et dans lequel les utilisateurs de la déchèterie pourraient se servir. (À noter que cet espace peut parfaitement être envisagé à l'extérieur du hall).
- Promotion et information pour les usagers de la déchèterie d'une deuxième vie pour leurs objets. Une Ville soucieuse à l'obsolescence des objets afin de réduire les coûts de leur destruction.
- La Municipalité note « *il semble important de donner la possibilité à une personne qui a jeté un objet de décider si elle permet qu'on le récupère ou s'il doit être recyclé* » Un espace permettra de concrétiser cette volonté de montrer proactivité dans ce domaine.

Étant donné que nous demandons à la Municipalité sur des actions à entreprendre et qu'une commission ad hoc siègera lorsqu'elle nous les présentera nous demandons un renvoi direct en Municipalité.

Nyon, le 26 octobre 2019

Aurélie Hegetschweiler  
Parti Socialiste

Yves Gauthier Jaques  
PLR